

PAR COURRIEL

Le 28 mars 2024

N/Réf. : 26566

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 26 février 2024, telle que reformulé le 27 février dernier et visant à obtenir :

- *Le nombre d'accompagnements réalisés par les organismes du PASI sur notre territoire, ventilés selon les différents statuts, ainsi que le nombre de conjoints et d'enfants pour les années 2021-2022-2023. Et ce, pour chacune des huit MRC du Bas-Saint-Laurent : MRC de Kamouraska, MRC Les Basques, MRC de Rivière-du-Loup, MRC du Témiscouata, MRC Rimouski-Neigette, MRC de La Mitis, MRC de la Matanie, MRC de la Matapédia.*
- *De plus, pour ces trois années 2021-2022-2023, ventilé selon le nombre d'hommes et de femmes, et selon le nombre de personnes venant seules et avec une famille déclinée en nombre d'enfants :*
 - *Le nombre de CAQ délivrés à des travailleurs étrangers temporaires à bas salaire, venant travailler pour une entreprise du Bas-Saint-Laurent.*
 - *Le nombre de CAQ délivrés à des travailleurs étrangers temporaires à haut salaire, venant travailler pour une entreprise du Bas-Saint-Laurent.*
 - *Le nombre de CAQ délivrés à des talents mondiaux venant travailler dans une organisation ou une entreprise de la région du Bas-Saint-Laurent.*
 - *Le nombre de CAQ délivrés à des étudiants venant étudier dans l'une des institutions scolaires du Bas-Saint-Laurent.*
 - *Le nombre de CSQ octroyés à des personnes habitant au Bas-Saint-Laurent au moment de la demande déposée dans le cadre du PEQ.*

À cet égard, nous vous transmettons ci-joint, une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère.

Concernant les ventilations impliquant le nombre de personnes seules, de conjoints et d'enfants, nous vous informons que la production de ces renseignements nécessiterait la modification ou la création d'un programme informatique. Or, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

Originale signée par :

Sébastien Laberge
Responsable substitut de l'accès
aux documents et de la protection
des renseignements personnels

p.j.

DOCUMENT DE RÉPONSE

Partie 1 : Données sur l'intégration

Tableau 1 : Nombre de personnes ayant bénéficié de services d'intégration dans la région du Bas-St-Laurent, 2021 à 2023, selon la MRC et selon le statut d'immigration des personnes

MRC	Statut permanent			Statut temporaire			Réfugiés			Demandeurs d'asile			Autre			Total personnes uniques		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
MRC de Kamouraska	11	10	11	58	67	111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69	77	122
MRC Les Basques	Non disponible – voir Univers Emploi et note plus bas																	
MRC de Rivière-du-Loup	25	39	49	97	217	327	X	X	8	0	0	0	12	9	6	X	X	387
MRC du Témiscouata	X	X	0	11	31	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	X	X	55
MRC Rimouski-Neigette	171	206	205	140	194	254	X	X	0	0	0	X	X	X	X	314	404	463
MRC de la Matapédia	X	X	7	0	23	65	0	0	0	0	0	0	0	X	X	0	27	X
MRC de la Matanie	22	23	30	141	170	182	0	X	X	0	0	0	0	12	0	162	X	X
MRC de La Mitis	32	5	X	8	25	5	0	0	0	0	0	0	X	X	X	X	X	8
Univers Emploi (Couvre plusieurs MRC – voir note)	0	X	X	0	5	16	0	0	X	0	0	0	0	0	0	0	X	19
Total personnes uniques	261	290	304	451	726	980	X	6	11	0	0	X	15	27	13	723	1 032	1 303

- La catégorie Autre dans les statuts englobe les personnes qui sont en pré-départ et les personnes qui ont une demande de résidence à l'étude.
- Le total des personnes uniques par année, par statut et par MRC ne correspond pas nécessairement à l'addition de ses composantes, car une personne peut avoir reçu le service dans plus d'une MRC et avoir eu plus qu'un statut pendant la période d'analyse. La DIG ne dispose pas de l'information sur les personnes qui ont accompagné (conjoint et/ou enfants) le requérant lors du service d'accompagnement.
- L'organisme Univers Emploi (placé dans la MRC Les Basques) a été ajouté parce qu'il couvre toutes les municipalités des MRC suivantes : Rivière-du-Loup-, Des Basques, Kamouraska et Témiscouata.
- Afin d'assurer la protection des renseignements personnels, les nombres inférieurs à 5 ou ceux permettant de les déduire (ex. : total) sont remplacés par X. En raison de ces exigences de confidentialité auxquelles le MIFI est soumis, il est possible que la somme des lignes et des colonnes ne concorde pas.

Partie 2 : Demandes sur l'immigration

Nombre de **certificats d'acceptation du Québec** (CAQ) délivrés à des travailleurs étrangers temporaires à bas salaire, venant travailler pour une entreprise du Bas-Saint-Laurent par sexe et par année civile (de 2021 2023)

Sexe	2021	2022	2023
Femme	24	149	322
Homme	276	801	724
Total	300	950	1 046

Source : Direction de l'information de gestion. TCD « Offres d'emploi ». Données au 31 janvier 2024.

MISE EN GARDE

- « Bas salaire/ haut salaire » : Cette notion est définie uniquement à partir des offres d'emploi avec un salaire horaire, certaines offres d'emploi sont définies par des types de salaires différents au salaire horaire (ex. : annuel, ou mensuel). Certains dossiers contiennent des taux horaires qui semblent anormaux.
- Nos programmes actuels définissent le taux horaire à 25 \$/heure pour toutes les années d'analyse (dans ce cas, pour les trois années). Ce taux peut changer annuellement.

Pour les CAQ – Travailleurs étrangers, la notion de région est définie par l'adresse de la place d'affaires de l'entreprise qui a soumis l'offre d'emploi. Il n'est pas possible de s'assurer que la région spécifiée est celle de destination du travailleur, ni que ce dernier a obtenu un permis de travail au terme des démarches pour s'y installer

Nombre de **certificats d'acceptation du Québec** (CAQ) délivrés à des travailleurs étrangers temporaires à haut salaire, venant travailler pour une entreprise du Bas-Saint-Laurent par sexe et par année civile (de 2021 au 2023)

Sexe	2021	2022	2023
Femme	0	5	X
Homme	7	9	43
Total	7	14	X

Source : Direction de l'information de gestion. TCD « Offres d'emploi ». Données au 31 janvier 2024.

Note : Afin d'assurer la protection des renseignements personnels, les nombres inférieurs à 5 ou ceux permettant de les déduire (ex. : total) sont remplacés par X. En raison de ces exigences de confidentialité auxquelles le MIFI est soumis, il est possible que la somme des lignes et des colonnes ne concorde pas.

MISE EN GARDE

- « Bas salaire/ haut salaire » : Cette notion est définie uniquement à partir des offres d'emploi avec un salaire horaire, certaines offres d'emploi sont définies par des types de salaires différents au salaire horaire (ex. : annuel, ou mensuel). Certains dossiers contiennent des taux horaires qui semblent anormaux.
- Nos programmes actuels définissent le taux horaire à 25 \$/heure pour toutes les années d'analyse (dans ce cas, pour les trois années). Ce taux peut changer annuellement.

Pour les CAQ – Travailleurs étrangers, la notion de région est définie par l'adresse de la place d'affaires de l'entreprise qui a soumis l'offre d'emploi. Il n'est pas possible de s'assurer que la région spécifiée est celle de destination du travailleur, ni que ce dernier a obtenu un permis de travail au terme des démarches pour s'y installer.

Le nombre de **certificats d'acceptation du Québec** (CAQ) délivrés à des talents mondiaux venant travailler dans une organisation ou une entreprise de la région du Bas-Saint-Laurent.

Sexe	2021	2022	2023
Femme	0	X	0
Homme	X	X	5
Total	X	5	5

Source : Direction de l'information de gestion. TCD « Offres d'emploi ». Données au 31 janvier 2024.

Note : Afin d'assurer la protection des renseignements personnels, les nombres inférieurs à 5 ou ceux permettant de les déduire (ex. : total) sont remplacés par X. En raison de ces exigences de confidentialité auxquelles le MIFI est soumis, il est possible que la somme des lignes et des colonnes ne concorde pas.

MISE EN GARDE

- Pour les CAQ – Travailleurs étrangers, la notion de région est définie par l'adresse de la place d'affaires de l'entreprise qui a soumis l'offre d'emploi. Il n'est pas possible de s'assurer que la région spécifiée est celle de destination du travailleur, ni que ce dernier a obtenu un permis de travail au terme des démarches pour s'y installer.

Le nombre de **certificats d'acceptation du Québec (CAQ)** délivrés à des étudiants venant étudier dans l'une des institutions scolaires du Bas-Saint-Laurent.

Sexe	2021	2022	2023
Femme	1 006	1 468	1 885
Homme	2 154	3 004	3 986
Total	3 160	4 472	5 871

Source : Direction de l'information de gestion. Rapport Power BI « CAQ délivrés à titre temporaire ». Données au 31 janvier 2024.

MISE EN GARDE

- Pour les CAQ – Étudiants étrangers, la notion de région est définie à partir de l'adresse du siège social (place d'affaires) de l'établissement d'enseignement qui a délivré la lettre d'admission. Il n'est pas possible de s'assurer que l'étudiant fréquente ce siège social ou un autre campus pour ses études.

Le nombre de **certificats de sélection du Québec (CSQ)** délivrés à des personnes habitant au Bas-Saint-Laurent au moment de la demande déposée dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Volet / Sexe	2021	2022	2023
PEQ Étudiants	76	23	27
Femme	30	13	7
Homme	46	10	20
PEQ Travailleurs	146	45	49
Femme	68	27	21
Homme	78	18	28
Total	222	68	76

Source : Direction de l'information de gestion. TCD « CSQ depuis 5 ans ». Données au 31 janvier 2024.

MISE EN GARDE

- Pour les CSQ, la région correspond à celle dans l'adresse de correspondance. Il n'est pas possible de confirmer que cette adresse correspond au lieu de résidence du demandeur, car certains dossiers sont, par exemple, suivis par des consultants en immigration qui fournissent leur propre adresse pour la réception de correspondance.